



Résolution portant sur une expertise libre du CSE relative aux ondes électromagnétiques sur le site de France 3 Bretagne à Rennes

Les élus du CSE sont saisis par les représentants de proximité de France 3 Bretagne d'une demande d'expertise complémentaire relative aux niveaux de rayonnements électromagnétiques au sein de la régie son du centre technique de Rennes.

Face à l'inquiétude des salariés potentiellement exposés, la direction affirme respecter la loi, qui impose le respect de normes se rapportant aux seuls effets à court terme, dits effets thermiques, des ondes électro-magnétiques.

Mais la connaissance sur les effets de ces rayonnements est encore largement incomplète. Des scientifiques estiment pourtant qu'il y a parallèlement un effet long terme, qui n'est pas pris en compte par la norme française.

Aujourd'hui en France, le CRIIREM (Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électro-magnétiques) est le seul bureau d'études réellement indépendant reconnu et spécialisé dans l'expertise et la gestion des risques liés à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques non ionisants.

Cet organisme réalise des analyses qui se réfèrent à des normes moins restrictives que la norme française.

Au titre du principe de précaution sur un sujet sur lequel la connaissance est encore incomplète et laisse la place au doute, les élus décident de faire appel au CRIIREM, afin qu'il apporte une contre-expertise de la situation au sein de la régie de Rennes.

L'organisme sera amené à réaliser à sa convenance des relevés sur site, il fournira une analyse de la situation et pourra être amené à faire des préconisations destinées à réduire le risque d'exposition des salariés. Les élus demandent à la direction de faciliter l'accès de l'expert aux installations concernées, conformément aux besoins de ses relevés.

Cette contre-expertise est destinée à éclairer les représentants de proximité de Rennes et les élus du CSE, afin de leur permettre de contribuer à la protection de la santé des salariés rennais, et plus largement du réseau régional de France 3, conformément à leurs prérogatives.

**Adopté à l'unanimité des 20 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

le 20 avril 2023